

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 2023

N° 2023_06_002

Objet : Economie- Projet « Canoë malin » et demande de subvention au titre du programme Territoire Pleine Nature

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, Guy MASSOT, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention :

Claude BENAHMED, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme rappelle que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a la compétence développement touristique depuis 2014, compétence qui a été déléguée à la SPL Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc.

Le vice-président présente le projet canoë malin.

Il s'agit d'un outil numérique permettant la collecte et la diffusion d'informations sur le niveau de fréquentation des différentes zones de la rivière Ardèche. D'une part une information en temps réel via l'implantation d'une live webcam, et d'autre part la valorisation d'un modèle de calendrier prédictif par jours et par horaires basé sur les données de fréquentation de l'année N-1. L'objectif est de permettre aux professionnels et aux visiteurs de pouvoir réguler les flux et optimiser la pratique des différentes activités sportives et de loisirs en lien directe avec la rivière et le milieu naturel.

L'action est mise en place via une double maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la SPL Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc, le projet comprend une partie investissement matériel et une autre développement web.

Le montant total de l'investissement s'élève à 69 000 €.

Le vice-président ajoute qu'au titre du programme Territoire Régional Pleine Nature et de son dispositif « Développer l'offre touristique et l'accueil de la clientèle des sports et loisirs de nature » une demande de subvention est possible permettant d'obtenir jusqu'à 30 % des dépenses éligibles retenues sur l'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_002-DE

SLO

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet Canoé Malin qui a été présenté ainsi que sur la demande subvention.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet Canoé Malin et la demande de subvention au titre du dispositif « Développer l'offre touristique et l'accueil de la clientèle des sports et loisirs de nature »,

Autorise le Président à faire une demande de subvention au titre du dispositif « Développer l'offre touristique et l'accueil de la clientèle des sports et loisirs de nature » et à signer tout acte administratif se rapportant à la présente délibération,

Le Président,

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude AGERON

